



Login -Dons Langue -

Faites un



Prothèses et amputation

Vivre avec une amputation

Prothèses

Aide après une amputation

Histoire

Douleurs fantômes

Prothèse ostéointégrée

Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

Aphasie

Douleurs chroniques

Troubles et maladies de l'intestin

Démence

Informations

Santé

Handicap physique Prothèses et amputation

Amputation et prothèses

Définition: une amputation signifie la perte d'une partie du corps

Une amputation signifie l'ablation d'un membre ou d'un organe, ce qui, dans de nombreux cas, mène à une situation d'invalidité, et ceci, même avec une prothèse. L'amputation est le résultat de trois causes possibles:

Chirurgie: lorsqu'une partie du corps ne peut être sauvée ou remise en fonction, elle doit alors être amputée, en raison du risque de gangrène provoqué par la mort des tissus, ce qui peut mettre la vie du patient en danger.

Traumatisme: l'amputation provoquée par un accident.

Châtiment: dans certains pays, l'amputation est pratiquée comme mesure de représailles pour un acte criminel.

Selon l'Office fédéral des statistiques, plus de 2 000 amputations ont été effectuées en Suisse en 2010. En outre, plus de 30 000 prothèses ont été installées au cours de la même année.

Cause fréquente: mauvaise irrigation sanguine

Plus de 80% des amputations de jambes sont causées

















Nos partenaires

par un problème d'irrigation sanguine, pouvant être provoquée par le diabète, ou encore par la nicotine. Toutefois, les amputations de bras, de mains ou de doigts sont généralement la conséquence d'un accident. D'autres causes pouvant mener à une amputation peuvent comprendre tumeurs, infections ou malformations génétiques.

Thérapie: après avoir installé la prothèse, la physiothérapie peut commencer



L'amputation complète d'une jambe constitue un événement bouleversant pour la personne concernée. (Dieter Schütz/pixelio.de)

Après avoir installé la prothèse, la période de réhabilitation médicale peut commencer: celle-ci concerne l'amélioration de l'état de santé général du patient. Ce n'est qu'après que peut commencer la physiothérapie, qui peut être effectuée de façon stationnaire ou ambulatoire. Le patient reçoit ensuite une prothèse, qui permet de remplacer, dans une certaine mesure, le membre amputé. En s'entraînant régulièrement, le patient peut ainsi apprendre à se déplacer avec sa prothèse ou à s'en servir. Un autre aspect de la réhabilitation consiste en l'accompagnement psycho-social du patient, afin de l'aider à gérer sa perte d'intégrité corporelle et de reconstruire son sentiment d'estime de soi.

Bien que les prothèses peuvent remplacer, dans une certaine mesure, un membre amputé, elles peuvent aussi entraîner certaines difficultés. Une prothèse amovible mal ajustée peut, par exemple, provoquer des douleurs au moignon. Dans certains cas, une amputation peut aussi provoquer des douleurs fantômes. La personne amputée ressent une douleur ou un picotement à l'endroit où se trouvait le membre amputé. La plupart des troubles liés à l'amputation ou au port de prothèse peuvent être traités à l'aide de certains médicaments ou autres thérapies.

Graves conséquences : lorsqu'une amputation restreint le champ d'activités

Parce qu'une prothèse ne peut jamais remplacer complètement un membre manquant, l'amputation peut entraîner des conséquences non négligeables sur la vie du patient. Un entretien auprès d'un bureau cantonal des assurances sociales peut permettre de vérifier si le patient a droit à une rente Al.

Dans le cas où l'assuré serait atteint d'une autre maladie, telle que le diabète ou le cancer, la rente Al pourrait alors être augmentée. Pour plus d'informations sur les démarches d'inscription pour l'assurance-invalidité, cliquez ici.



Texte: Thomas Mitterhuber / Simon Müller - 07/2012

Traduction: MyH - 07/2014

Photos: pixelio.de

Fondations qui nous offrent leur soutien

FONDATION ERNST GÖHNER

Pour en savoir plus

Vivre avec une amputation

Prothèses

Conseils en cas d'amputation

Histoire

Douleurs fantômes

Vivre avec une prothèse ostéo-intégrée

Contact | Protection des données | Mentions légales

Newsletter